RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ANDRA

ANDRA.001.L

Identification : CIGRPFI00003521

Nom du FDR : Fonds Documentaire de Référence Achats

Diffusion* : **Communicable**

DOCUMENT TECHNIQUE

Émetteur	Date d'origine	Page
SG/DA/CIG	02/11/2026	1/30

CENTRE DE MEUSE / HAUTE-MARNE

***

DEVELOPPEMENT D'UNE METHODE DE REMPLISSAGE PAR PROJECTION D'ARGILE DES ZONES DE DEPOSE DE REVETEMENT

***

PROCEDURE FORMALISEE

***

REGLEMENT DE CONSULTATION DE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

***

PHASE CANDIDATURES

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	02/11/2026	F. PARET Signé numériquement par : PARET Fanette	R. CHAAYA CHAAYA-R Signature numérique de CHAAYA-R'	J. GUILLUY

©ANDRA – TOUS DROITS RÉSERVÉS / *DIFFUSION SUIVANT LA MENTION INDIQUÉE CI-DESSOUS :
Communicable : document pouvant être diffusé à tout public
Limitée : document pouvant être diffusé à tout le personnel Andra ainsi qu'au public averti
Andra : document pouvant être diffusé au seul personnel Andra
Confidentielle : document dont la diffusion est interdite à d'autres destinataires que ceux indiqués sur le document

/Révisions/

Ind.	Date	Modifications
A	02/11/2026	Version initiale

Diffusion (en sus. des signataires)

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom	Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION 7

1. PRESENTATION DU MARCHÉ 8

1.1 Objet du marché 8
1.2 Type de procédure 8
1.3 Allotissement du marché 8
1.4 Visites de site 8

2. CANDIDATURES 8

2.1 Présentation des candidatures 8
2.2 Vérification des conditions de participation 9
2.3 Groupement d'opérateurs économiques 11
2.4 Langue autorisée 11

3. OFFRES 11

3.1 Invitation à soumissionner 11
3.2 Analyse des offres 11
3.3 Indemnisation 12
3.4 Vérifications préalables au titre du devoir de vigilance 12

4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 13

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 13

PARTIE 2 : MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE 15

6. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 16

6.1 Forme du dépôt 16
6.2 Remise d'une copie de sauvegarde 16

7. SIGNATURE ELECTRONIQUE 17

8. AIDE A LA DEMATERIALISATION 17

ANNEXES

ANNEXE 1. DISPOSITIF DUME

ANNEXE 2. MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS

ANNEXE 3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

"Andra"

Parc de la Croix Blanche

1/7, rue Jean-Monnet

92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

PREAMBULE

Les candidatures et offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la procédure avec négociation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses marchés.

Il vous sera demandé par conséquent de signer ses marchés par signature électronique certifiée.

Aussi, le présent document a deux objets :

Présenter les conditions de la procédure avec négociation (Partie I)
Présenter les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sous format électronique (Partie II)

De même, le partenariat d'innovation à conclure au terme de la procédure objet du présent document est désigné dans la suite de ce dernier par le terme « marché ».

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le dépôt de leur candidature par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE accessible à l'adresse : https://www.mar/ches-publics.gouv.fr

Au plus tard le

18/12/2027

Avant 18 heures
(heure de Paris)

TOUT RETARD ENTRAINE LE REJET DE LA CANDIDATURE.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES INITIALES :

Elles seront précisées dans l'invitation à soumissionner qui ne sera transmise qu'aux seuls opérateurs économiques admis à présenter une offre initiale.

PARTIE 1 :

CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

1. PRESENTATION DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet l'étude, le développement et la démonstration de la mise en œuvre d'une méthode de projection d'argile destinée au remplissage des zones de dépose de revêtement dans les ouvrages de scellement de Cigéo (référence 73100000-3 - Services de recherche et développement expérimental).

Le marché à conclure est un partenariat d'innovation. Il pourra être attribué à un ou deux opérateurs économiques. Dans cette hypothèse, chaque titulaire conclura un contrat séparé et exécutera les prestations qui lui seront confiées jusqu'à la décision de l'Andra de poursuivre ou non le partenariat.

1.2 Type de procédure

Conformément aux articles L 2124-3 et R 2124-3 du code de la commande publique, la présente consultation est une procédure avec négociation.

Cette procédure implique un déroulement en deux phases :

(1) Phase « candidature » : seuls les éléments de la candidature sont requis dans un premier temps et analysés ;

(2) Phase « offre » : envoi par le pouvoir adjudicateur d'une invitation à soumissionner adressée aux seuls candidats retenus.

Ainsi, lors de la phase de candidature, les documents de consultation transmis via le profil acheteur PLACE sont limités.

1.3 Allotissement du marché

Le marché est non alloti.

1.4 Visites de site

La présente consultation fait l'objet d'une visite.

Cette visite sera : ☒ Obligatoire ☐ Facultative (mais recommandée)

Seuls les candidats admis à déposer une offre seront invités à effectuer la visite.

Les modalités de visites seront précisées dans l'invitation à soumissionner**.**

2. CANDIDATURES

2.1 Présentation des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature soit en utilisant le DUME (cf. art.2.1.1), soit en utilisant le dispositif standard (cf. art. 2.1.2). Dans la mesure où le DUME est réutilisable pour une autre candidature, l'Andra recommande son utilisation.

2.1.1 Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME) (recommandé)

Conformément aux articles R.2143-4 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, en utilisant le formulaire en ligne mis à disposition par l'Andra sur la plateforme PLACE, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Les opérateurs économiques devront alors compléter le formulaire DUME avec les renseignements demandés en suivant le processus détaillé en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE). Afin de faciliter l'instruction des candidatures, la transmission du DUME au format PDF au sein des plis est fortement recommandée.

Dans l'hypothèse d'une candidature incluant des sous-traitants ou sous forme de groupement d'entreprises, chaque sous-traitant et/ou membre doit remplir et fournir un formulaire DUME selon le dispositif décrit en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE - Candidature avec des sous-traitants / en groupement).

2.1.2 Candidature hors DUME

Si les opérateurs économiques ne souhaitent pas présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, ils doivent produire à l'appui de leur candidature :

(1) Le formulaire DC1 valant lettre de candidature ;

(2) Le formulaire DC2 aux fins de vérification des conditions de participation comprenant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles décrites au point 2.2.2.

Dans l'hypothèse d'un groupement d'entreprises, ses membres doivent remplir un exemplaire chacun du DC2, étant entendu que conformément à l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Ces formulaires peuvent être obtenus sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

2.2 Vérification des conditions de participation

2.2.1 Documents justificatifs et autres moyens de preuve

Les opérateurs économiques doivent fournir les pièces justificatives de leurs conditions de participation listées ci-après à l'article 2.2.2, dans leur dossier de candidature.

S'agissant des exclusions de plein droit mentionnées aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront fournir les moyens de preuve listés en annexe 2 du présent document.

Si un opérateur économique sollicité est concerné par l'une des hypothèses évoquées aux articles L.2141-7 et suivants du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) et en a informé l'Andra lors du dépôt de sa candidature, il devra alors établir par tout moyen que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure objet du présent document n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

2.2.2 Liste des documents justificatifs à fournir permettant de justifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles

S'agissant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles, les opérateurs économiques devront, fournir les pièces justificatives suivantes :

- **Fiche d'identité fournisseur :**

Les opérateurs économiques doivent compléter la fiche d'identité fournisseur (voir le dossier « autre pièce » sur PLACE).

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Ces informations doivent être renseignées dans le DUME à la rubrique A « Aptitude » ou dans le formulaire DC2, à la rubrique E1 « renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel ».

- **Capacité économique et financière :**

Les documents et renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financière des opérateurs économiques sont les suivants :

- Extraits de bilan, comprenant les comptes de résultat, des trois (3) derniers exercices disponibles (ou extraits de bilan de toutes les entreprises membres du groupement),
- Présentation du chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices disponibles et de la part du chiffre d'affaires affectée à des prestations de même nature que celles objets du marché,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile.

➢ **Capacités techniques et professionnelles (notées sur 100)**

✓ **Références (notées sur 50)**

Dans leur dossier de candidature, les opérateurs économiques devront produire cinq (5) références de moins de dix (10) ans, pertinentes au regard des prestations attendues et démontrant notamment :

- Des expériences en recherche et développement de solutions innovantes associant matériaux et procédés ;
- La maîtrise de matériaux à comportement spécifique (argileux ou équivalent) et de leur mise en œuvre dans des environnements complexes (nucléaire) ou contraints (confinés) ;
- Des capacités à conduire des projets d'innovation et de montée en maturité technologique (TRL ou équivalent) ;
- Des réalisations en environnement souterrain ou dans des contextes présentant des contraintes techniques similaires ;
- Une expertise reconnue au travers de brevets, publications ou travaux techniques ;
- Des partenariats ou collaborations avec des laboratoires, universités, centres de recherche ou entreprises spécialisées.

Pour chacune des références présentées, il sera détaillé le montant des prestations réalisées, la date de réalisation des prestations, la durée des prestations, l'identité du client et la description détaillée des prestations réalisées.

✓ **Moyens humains (notés sur 30)**

Dans leur dossier de candidature, les opérateurs économiques présenteront :

- Un état quantitatif des effectifs moyens annuels sur les trois (3) dernières années ;
- Un état spécifique des effectifs disposant des compétences en lien avec les prestations attendues;
- Les compétences disponibles dans les domaines des matériaux argileux, du génie civil, de la caractérisation des matériaux, des procédés de mise en œuvre et de l'ingénierie expérimentale ;
- L'organisation et les ressources mobilisables pour conduire des projets de recherche, développement et innovation ;
- Les profils, qualifications et expériences des principaux experts ou responsables techniques ;
- Les compétences mobilisables pour conduire des essais multi-échelles ;
- Les partenariats ou collaborations avec des laboratoires, centres techniques ou organismes de recherche.

✓ **Moyens matériels (notés sur 20)**

Les opérateurs économiques feront l'inventaire des moyens matériels à disposition permettant de réaliser les prestations attendues, notamment :

- Plateformes d'essais, presses œdométriques, machine de cisaillement direct, machine de tilt test, équipements mécaniques ;
- Moyens de prototypage, ateliers, outillages spécifiques ;
- Infrastructures permettant des essais à grande échelle en surface ;

- Equipements de mesure, capteurs, instrumentations ;
- Laboratoires internes ou accès contractualisé à des laboratoires externes.

Il est précisé que les opérateurs économiques peuvent recourir, le cas échéant, à la location de matériels ou à l'adaptation de dispositifs loués, sous réserve que ces moyens soient pleinement opérationnels et adaptés à la réalisation des prestations objet du marché.

- Les opérateurs économiques peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants, fournisseurs, etc.).
- En cas de groupement, les opérateurs économiques devront fournir l'habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement.

2.3 Groupement d'opérateurs économiques

Les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs. La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, l'offre devra faire apparaitre la répartition des montants financiers par co-traitant en distinguant la tranche ferme des tranches optionnelles le cas échéant.

Dans le cadre de la consultation, il est interdit à un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

(1) En qualité de soumissionnaire individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

(2) En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 Langue autorisée

L'ensemble des documents remis à l'appui de la candidature ou de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

3. OFFRES

3.1 Invitation à soumissionner

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, l'Andra transmet, conformément aux articles R.2144-8 et R.2144-9 du code de la commande publique, une lettre d'invitation à soumissionner aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue.

L'Andra a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qu'il est envisagé d'inviter est de 5, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures.

3.2 Analyse des offres

Les offres seront analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

- Prix (35%)
- Valeur technique (55 %)
  - Approche scientifique, technique et expérimentale du projet (30 %)
    - Etude bibliographique structurée, analyse critique de l'état de l'art et formulation du concept technologique (20%)
    - Compréhension détaillée du besoin, du contexte du projet et des exigences TRL (3%)
    - Méthodologie opérationnelle de réalisation des phases du projet (4%)

        - Planning prévisionnel détaillé, structuré et cohérent (3%)
    - Organisation et moyens humains déployés (10%)
    - Moyens matériels mobilisés (10%)
    - Analyse des risques et maîtrise du projet (5%)
- Valeur environnementale (10%)

3.3 Indemnisation

Les prestations de recherche exploratoire demandées aux opérateurs économiques au titre du niveau de maturité technologique TRL1 ne constituent pas des échantillons, maquettes ou prototypes au sens de l'article R. 2151-15 du code de la commande publique. Ces prestations réalisées au stade de l'offre sont réputées entièrement distinctes des prestations faisant l'objet du marché.

Les sommes versées à ce titre ont la nature d'une indemnisation forfaitaire destinée à compenser les coûts exposés pour la réalisation de ces prestations de recherche (ci-après désigné la « prime »). Elles demeurent acquises à leurs bénéficiaires (y compris au candidat retenu en qualité de titulaire du marché) et ne sont pas déduites de la rémunération du titulaire du marché.

3.3.1 Montant de l'indemnisation

En contrepartie des coûts exposés pour la réalisation des prestations de recherche exploratoire, une indemnisation forfaitaire de 5 000 € HT est versée à chaque opérateur économique ayant remis une offre recevable.

3.3.2 Conditions d'attribution de l'indemnisation

Le versement de l'indemnisation est subordonné à la présentation par l'opérateur économique d'une offre régulière, acceptable et appropriée au sens des articles L.2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

3.3.3 Versement de l'indemnisation

La décision d'octroi de l'indemnisation, figurera dans un courrier notifié aux opérateurs économiques concernés.

Les opérateurs économiques auxquels une indemnisation aura été attribuée adresseront à l'Andra une facture d'un montant égal à celui de l'indemnisation allouée. Cette facture, assujettie à la TVA, devra être accompagnée de la copie du courrier notifiant l'octroi de la prime.

La facture devra être déposée électroniquement sur le portail Chorus Pro (https://chorus-pro.gouv.fr) en renseignant les éléments suivants :

- L'identifiant CHORUS (SIRET de l'Andra) : 390 199 669 00081,
- Le numéro d'engagement CHORUS figurant dans le courrier d'octroi de la prime.

3.3.4 Propriété intellectuelle

Le versement de l'indemnisation emporte cession, à titre exclusif, au profit de l'Andra, de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux livrables produits dans le cadre de la consultation.

Cette cession n'inclut pas les méthodes, outils, procédés, logiciels, ou savoir-faire préexistants du soumissionnaire, lesquels demeurent sa propriété exclusive, sauf accord exprès et écrit de celui-ci.

3.4 Vérifications préalables au titre du devoir de vigilance

Pour permettre la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II », le soumissionnaire pressenti devra être inscrit et référencé sur la plateforme Aprovall. À défaut d'inscription, un courriel d'adhésion lui sera adressé afin de l'inviter à créer son compte.

Lorsque le soumissionnaire est déjà inscrit, un courriel d'information lui sera adressé afin de l'informer de son référencement par le donneur d'ordre sur la plateforme Aprovall.

L'Andra procédera, par l'intermédiaire de la plateforme Aprovall, à la vérification du respect, par l'attributaire pressenti, des obligations prévues à l'annexe 2 du présent document.

Lorsque cette vérification fait apparaître des éléments susceptibles de remettre en cause la conformité de l'attributaire pressenti auxdites obligations, un questionnaire électronique « Due Diligence » lui sera adressé afin de permettre la production d'éléments complémentaires. Ce questionnaire devra être complété dans un délai de 15 jours à compter de sa transmission.

À défaut de réponse dans ce délai, ou en cas de non-conformité constatée à l'issue de l'examen dudit questionnaire, le marché pourra être attribué au soumissionnaire classé immédiatement après.

4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure avec négociation, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure avec négociation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure avec négociation peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

(1) Exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
(2) Le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
(3) Introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- Envoi d'un mail à l'adresse dpd@andra.fr en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- Envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :

Délégué à la protection des données
Andra
1-7 rue Jean Monnet
92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra (www.marches-publics.gouv.fr dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question »).

Les questions devront être posées au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures.

Seules les demandes formulées via la plateforme seront traitées.

L’Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures.

A des fins d’égalité de traitement, l’Andra communiquera les réponses à l’ensemble des candidats sauf s’il convient de préserver le secret des affaires du candidat. Dans ce cas, le candidat concerné devra explicitement informer l’Andra du caractère confidentiel de sa demande et le motiver.

- Si le caractère confidentiel est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu’au candidat concerné.
- Si le caractère confidentiel n’est pas avéré, l’Andra en informera le candidat qui pourra choisir de retirer sa question ou d'accepter que ces questions/réponses soient diffusées à l’ensemble des candidats.

PARTIE 2 :

MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE

6. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Forme du dépôt

Le dépôt des candidatures et des éventuelles offres par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée dans l'espace dédié à la présente procédure avec négociation sur la plateforme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : https://www.marches-publics.gouv.fr, sous la référence CIGRPFI00003521.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relative à la copie de sauvegarde (cf. Article 6.2 ci-dessous), les candidatures et éventuelles offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures et éventuelles offres sont successivement transmises par un même opérateur économique, seule est ouverte la dernière candidature ou offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour leur remise.

Pour la candidature, l'Andra impose le format suivant de réponse en termes d'arborescence du pli dématérialisé :

- Eléments administratifs et financiers
- Eléments techniques
- Eléments environnementaux

En cas de dépôt d'une copie de sauvegarde (cf. article 6.2), celle-ci doit, avant les date et heure limites indiquées, parvenir, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Andra
Parc de la Croix Blanche
1/7 Rue Jean Monnet
92298 Châtenay-Malabry Cedex
A l'attention de Madame Fanette PARET

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

6.2 Remise d'une copie de sauvegarde

Pour tout dépôt d'une candidature ou d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli fermé à l'adresse figurant à l'article 6.1 ci-dessus, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Intitulé de la procédure avec négociation,
- Mention du fait qu'il s'agit de la candidature ou d'une offre (préciser l'étape à laquelle intervient cette offre),
- Nom ou dénomination de l'opérateur économique,
- Adresse de l'opérateur économique.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans la candidature ou dans l'offre transmises par voie électronique ; ou
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des candidatures ou des offres.

7. SIGNATURE ELECTRONIQUE

La signature électronique qualifiée à valeur probante du contrat sera **exigée.**

Le soumissionnaire retenu disposera d'un délai de 15 jours à compter de l'information de l'attribution du contrat pour le renvoyer signé électroniquement. Dépassé ce délai, l'Andra se réserve la possibilité d'attribuer le contrat au candidat arrivé en 2ème position.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/22/ECOM1830224A/jo/texte), la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus via :

- Une liste de prestataires disponible sur le site du gouvernement (https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique)
- La plate-forme de dématérialisation PLACE (https://www.marches-publics.gouv.fr) (guide d'utilisation-utilisateur entreprise)
- Le guide très pratique sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la Direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers.

Vous pouvez vérifier gratuitement la validité de votre signature via :

- PLACE, la Plateforme des achats de l'Etat : Vérifier
- Chorus Pro : Vérifier

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne.

L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- Des guides d'utilisation,
- Une foire aux questions,
- Des guides d'autoformation,
- Des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- La possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- L'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plateforme PLACE le sont depuis l'adresse électronique : « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.

ANNEXE 1 – DISPOSITIF DUME

I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE

L'opérateur économique se connecte dans l'espace dédié à la consultation objet du présent règlement d'appel d'offres sur PLACE, profil d'acheteur de l'Andra, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise

Le formulaire DUME est accessible en même temps que les documents joints à la consultation et selon les mêmes modalités d'accès. Il peut être préparé en statut brouillon préalablement à l'élaboration de l'offre.

La création du DUME est liée au compte utilisateur. L'utilisateur qui a créé le DUME sera le seul à pouvoir le valider et l'envoyer avec la réponse.

Seules les entreprises disposant d'un numéro de SIRET peuvent accéder au DUME dans PLACE.

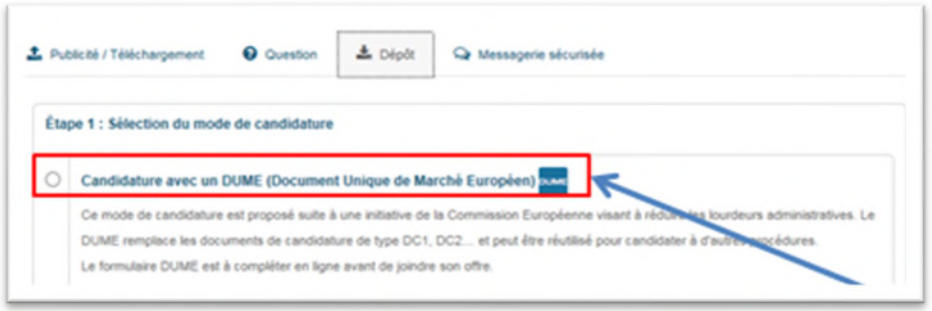
Candidature seule

Pour accéder au formulaire DUME :

1- Depuis la page de la consultation, l'opérateur économique clique sur l'onglet ***« Dépôt »*** pour accéder au formulaire ;



2- L'opérateur économique clique sur « **Candidature avec un DUME** » puis « **Renseigner mon DUME en ligne** » ;

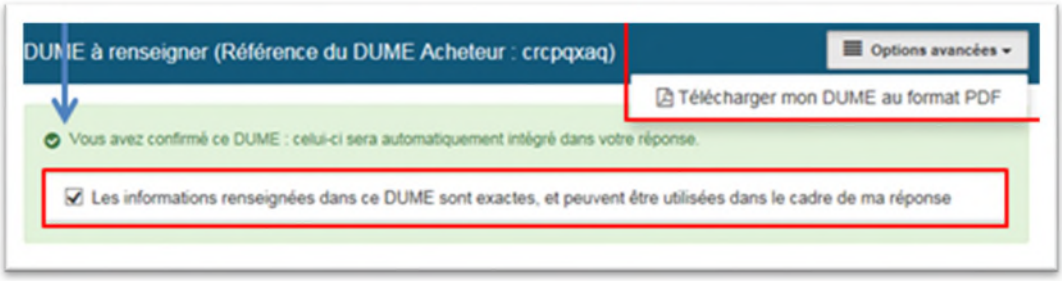




3- L'opérateur économique complète son DUME en ligne ;

4- L'opérateur économique :

a. Enregistre et valide son DUME ;



b. Passe à l'étape dépôt de son offre ;

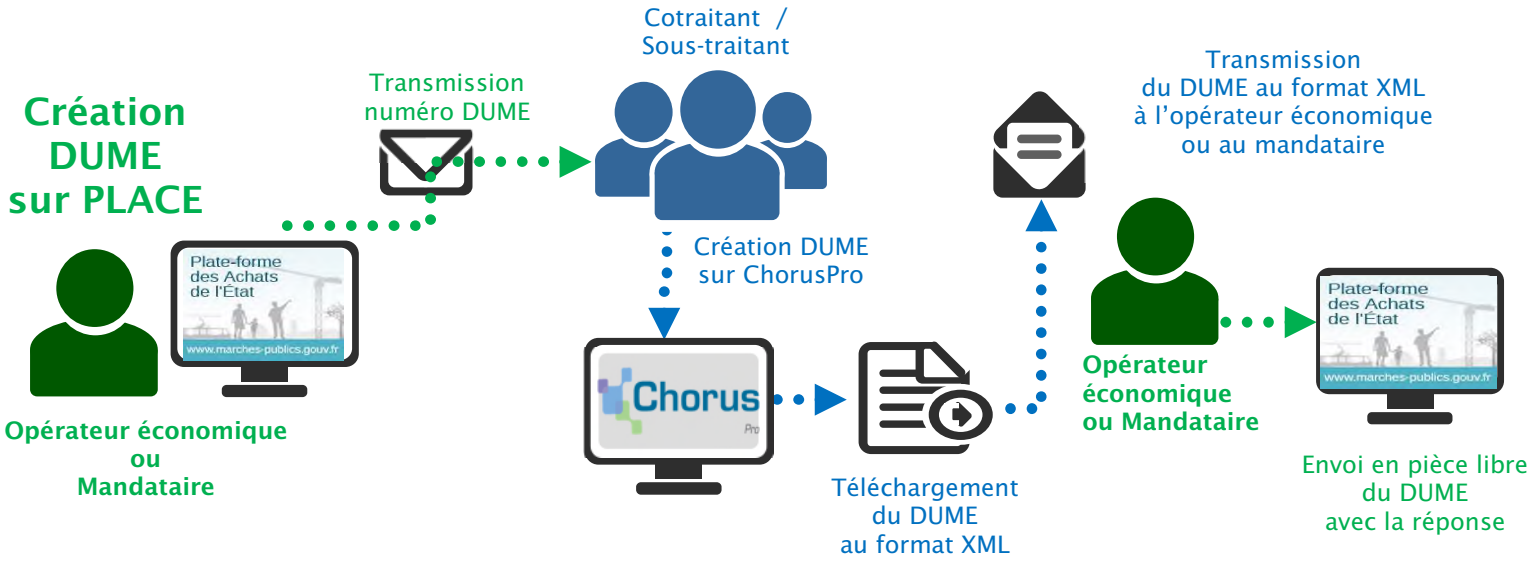
c. L'envoi du DUME se fait automatiquement en même temps que l'offre.

Un pas à pas plus détaillé est disponible sur PLACE à la rubrique « Aide » - « Guides d'utilisation ».

Candidature avec des sous-traitants / en groupement

Seul l'opérateur économique ou le mandataire en cas de groupement qui dépose la candidature peut compléter, selon les modalités décrites pour les candidatures seules, son DUME en ligne dans l'espace dédié à la présente procédure sur PLACE.

Les sous-traitants et / ou les co-traitants peuvent compléter un DUME sur le site du service national DUME (https://dume.chorus-pro.gouv.fr/), puis le télécharger au format XML et le transmettre à l'opérateur économique ou au mandataire afin que ce dernier l'ajoute en pièce libre dans la réponse sur PLACE.



DUME ETAPE 1 :

L'opérateur économique ou le mandataire renseigne en ligne son DUME dans PLACE et communique la référence du DUME Acheteur aux sous-traitants et / ou aux co-traitants.

Après avoir sélectionné le mode de candidature dans l'onglet ***« Dépôt »*** → ***« Candidature avec un DUME »*** puis ***« Renseigner mon DUME en ligne »***, la référence du DUME Acheteur apparait dans l'en-tête des rubriques du formulaire.

L'opérateur économique ou le mandataire communique la « référence DUME Acheteur » à ses sous-traitants et / ou co-traitants.



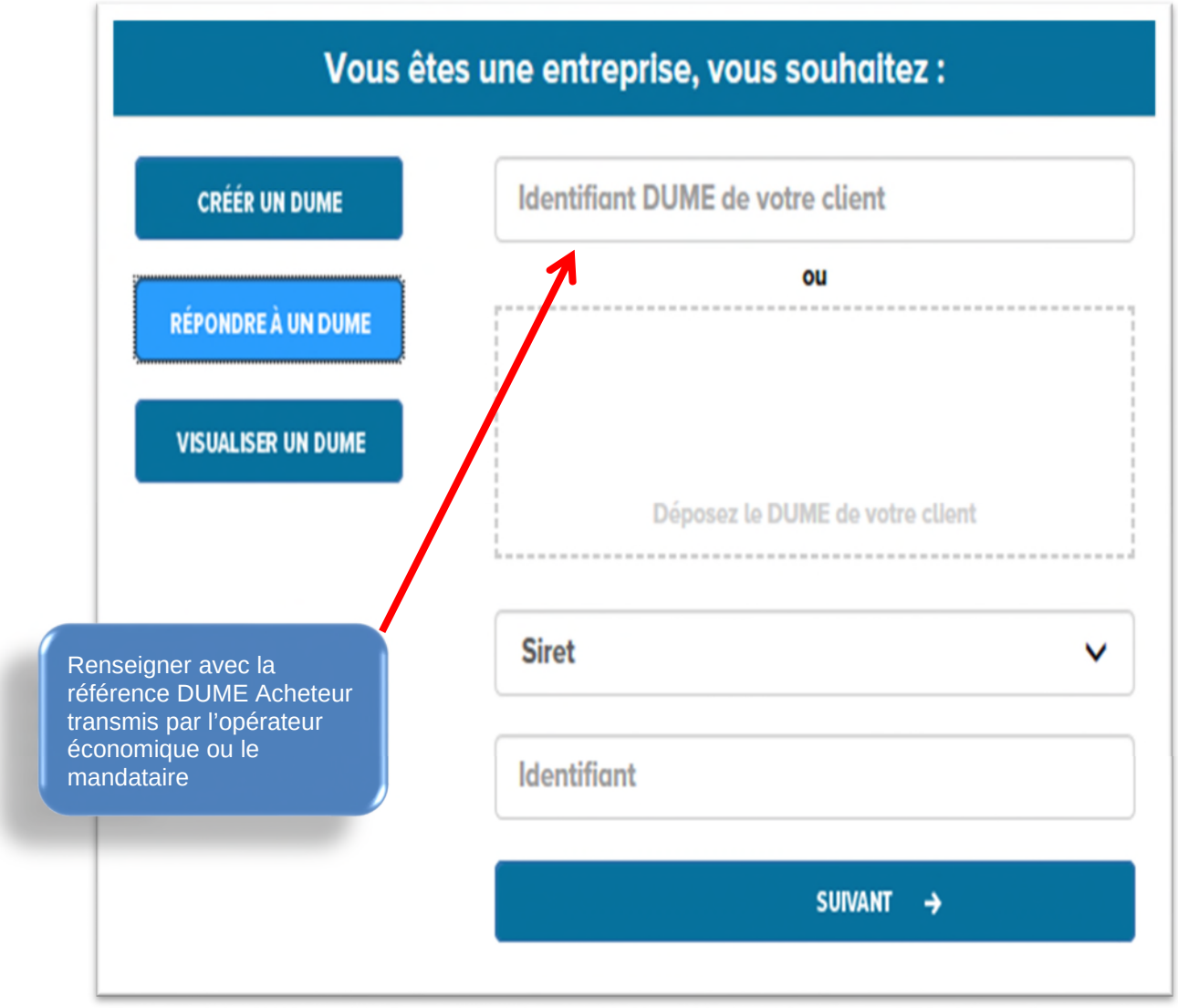
Le DUME de l'opérateur économique ou du mandataire est renseigné selon la même procédure décrite pour les candidatures seules.

DUME ETAPE 2 :

Les sous-traitants et / ou co-traitants renseignent en ligne leur DUME sur le Service DUME national.

Les sous-traitants et / ou cotraitants se connectent sur le Service DUME national à l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Dans la rubrique : répondre à un DUME → Renseigner « *la référence DUME Acheteur* » communiqué par l'opérateur économique ou le mandataire.



Les sous-traitants et / ou co-traitants complètent et valident le DUME en ligne.

Les sous-traitants et / ou co-traitants peuvent également renseigner dans Chorus Pro leur DUME, sans disposer du numéro DUME Acheteur, selon les modalités décrites au point « Le dispositif DUME dans Chorus Pro » ci-dessous.

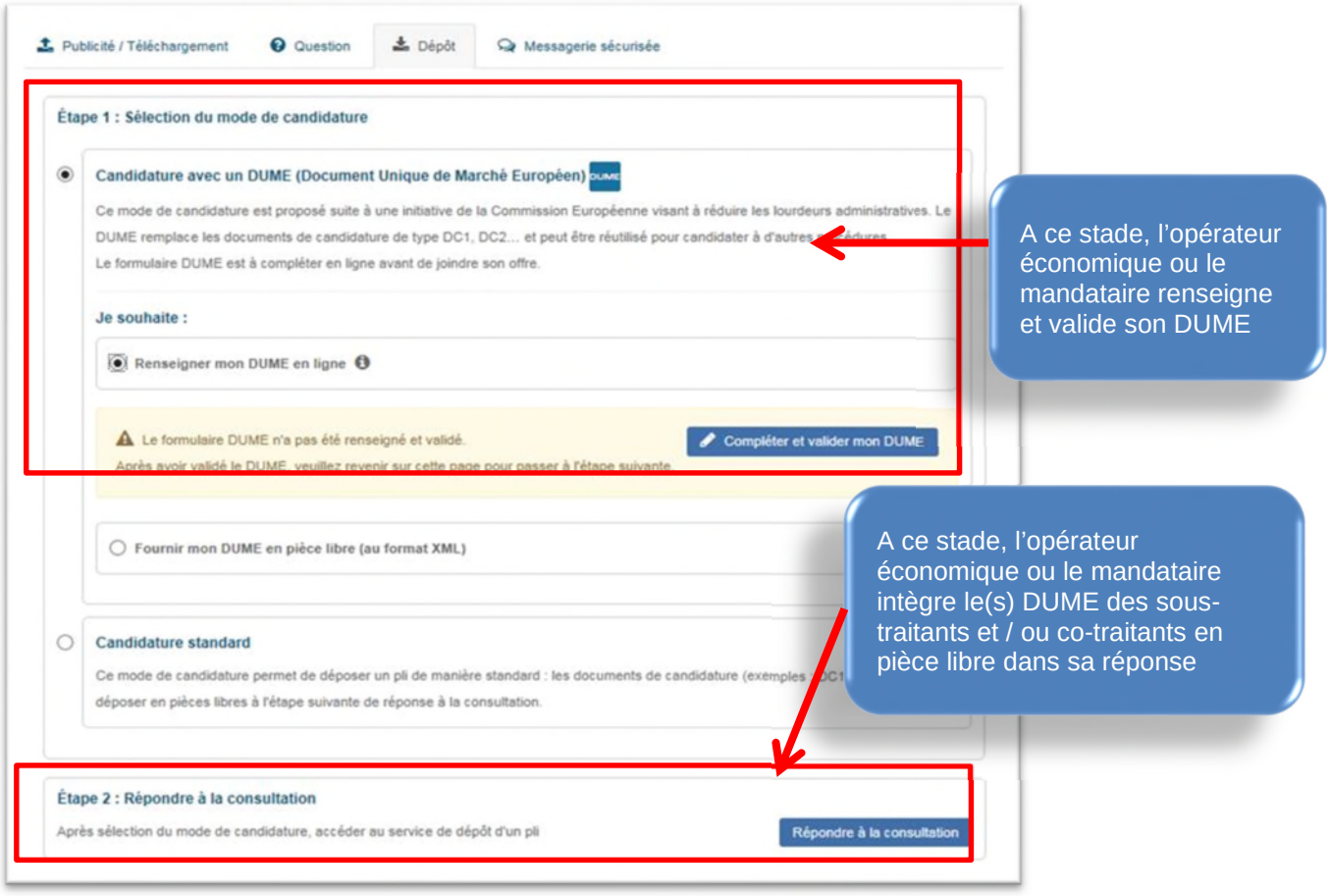
DUME ETAPE 3 :

Envoi du DUME à l'opérateur économique ou au mandataire

Les sous-traitants et / ou co-traitants téléchargent leur DUME dûment renseigné au format XML et le transmettent à l'opérateur économique ou au mandataire. La transmission du DUME à l'opérateur économique ou au mandataire s'effectue en dehors du service DUME de ChorusPro.

Depuis la page de la consultation, au stade « Répondre à la consultation », l'opérateur économique ou le mandataire intègre le(s) DUME en pièce libre dans sa réponse dans PLACE.

Le DUME de l'opérateur économique ou du mandataire renseigné dans PLACE est intégré automatiquement dans la réponse.



II. Répondre avec le dispositif DUME dans Chorus Pro

Si l'opérateur économique n'utilise pas le formulaire DUME paramétré avec les éléments de la procédure dans PLACE par l'acheteur mais décide d'utiliser le service DUME dans Chorus pro sans utiliser la référence du DUME acheteur de PLACE, dans ce cas :

1. **L'opérateur économique se connecte sur le service national DUME à l'adresse suivante :** https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Sélectionner la rubrique « CREER UN DUME » puis s'identifier à partir des éléments proposés dans le menu déroulant.

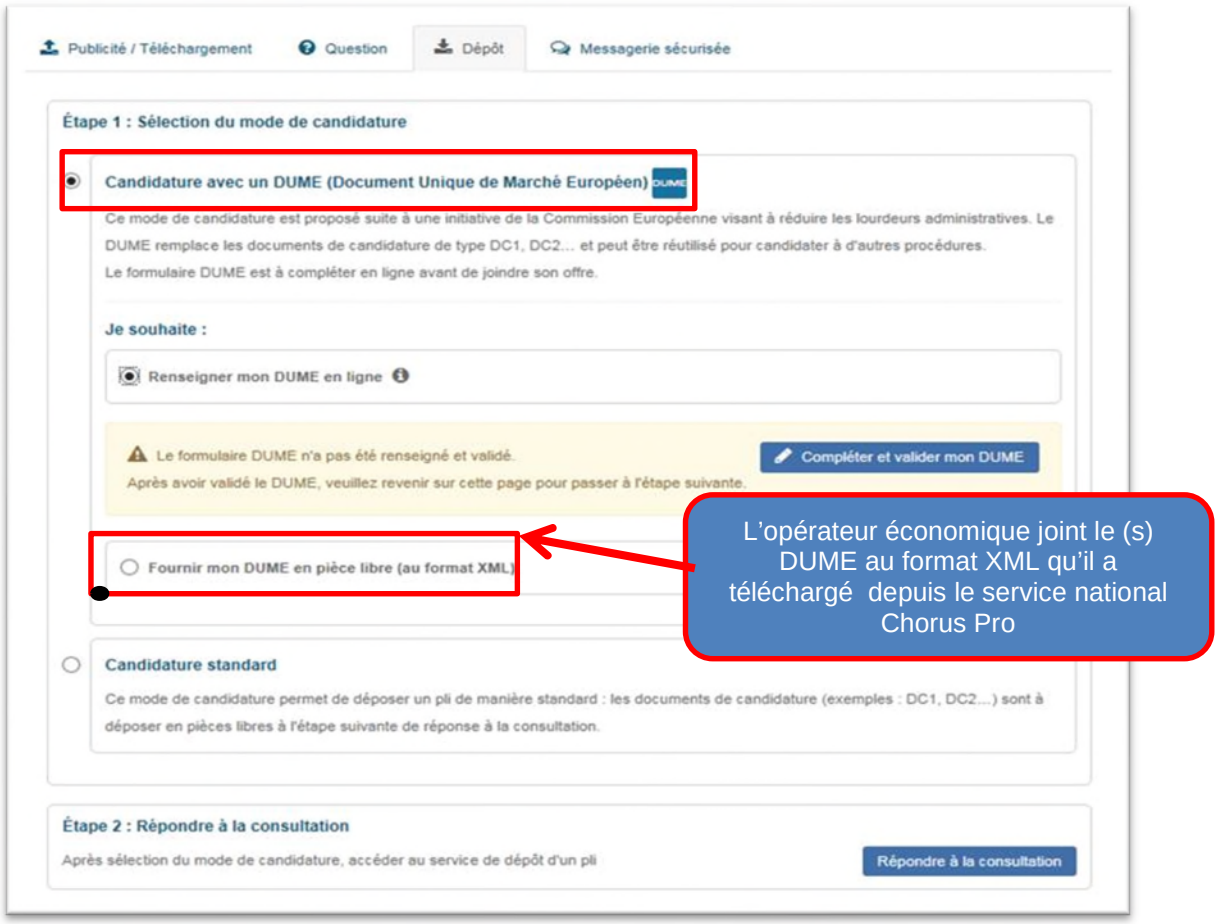


2. **Une fois connecté au service DUME, l'opérateur économique :**
   - Complète son DUME en ligne ;
   - Renseigne, s'agissant des critères de sélection des candidatures, les éléments mentionnés dans le présent règlement de procédure avec négociation au point 2.2.2 ;

NB : L'attention de l'opérateur économique est attirée sur le fait que le DUME mis à disposition dans Chorus pro, sans utiliser la référence du DUME acheteur de PLACE, est un DUME standard non spécifique à la procédure objet du présent règlement de procédure avec négociation contrairement au DUME dans PLACE.

Par conséquent, les informations de la procédure ne sont pas reprises dans le DUME ni les critères de sélection des candidatures spécifiques à la procédure fixés par l'Andra. Tous les critères de sélection des candidatures sont présentés par défaut. L'opérateur économique ne renseigne que les éléments demandés au point 2.2.2 du présent règlement de procédure avec négociation.

- Télécharge son DUME au format *XML* dûment renseigné afin de le joindre en pièce libre dans sa réponse dans PLACE ;
- Se connecte dans PLACE : lors du dépôt de la réponse dans PLACE, à l'étape « Sélection des candidatures » l'opérateur économique clique sur « Candidature avec un DUME » ensuite sélectionne la *fonction « Fournir mon DUME au format libre (au format XML) » et joint son DUME.*



3. **Si l'opérateur économique répond avec des sous-traitants ou en groupement, dans ces cas, chaque sous-traitant et / ou co-traitant :**

✓ Renseigne un DUME selon les mêmes modalités décrites ci-avant ;

✓ Télécharge son DUME au format *XML* dûment renseigné et le transmet à l'opérateur économique ou au mandataire qui le joint en pièce libre dans sa réponse dans PLACE selon les mêmes modalités que décrites ci-avant.

ANNEXE 2

MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS

I. Candidat individuel ou membre du groupement candidat établi en France :

(1) Les pièces suivantes, prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, lesquelles devront également être produites tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (= attestation de vigilance).

  L'Andra s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

  - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
  - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
  - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

Remarque : l'attestation de vigilance, l'attestation de régularité fiscale et le justificatif d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers sont directement accessibles par l'Andra sous réserve que les opérateurs économiques aient créé leur profil sur la plate-forme « e-attestations ».

II. Candidat individuel ou membre du groupement candidat établi ou domicilié à l'étranger :

(1) Les pièces suivantes, prévues à l'article D. 8222-7 du code du travail, lesquelles devront être produites tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché :

- Un document qui mentionne :
  - En cas d'assujettissement à la TVA, son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts.

OU

  - Pour l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
  - Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale :
  - Lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes.

OU

- Un document équivalent.

OU

- A défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.
- Dans le cas où son immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants :
- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.

OU

- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.

OU

- Pour les entreprises en cours de création, un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de six mois.

Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (article R.2143-7 du code de la commande publique).

Remarque : Lorsqu'un document justificatif n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays (article R.2143-10 du code de la commande publique).

III. En cas de redressement judiciaire ou procédure étrangère équivalente :

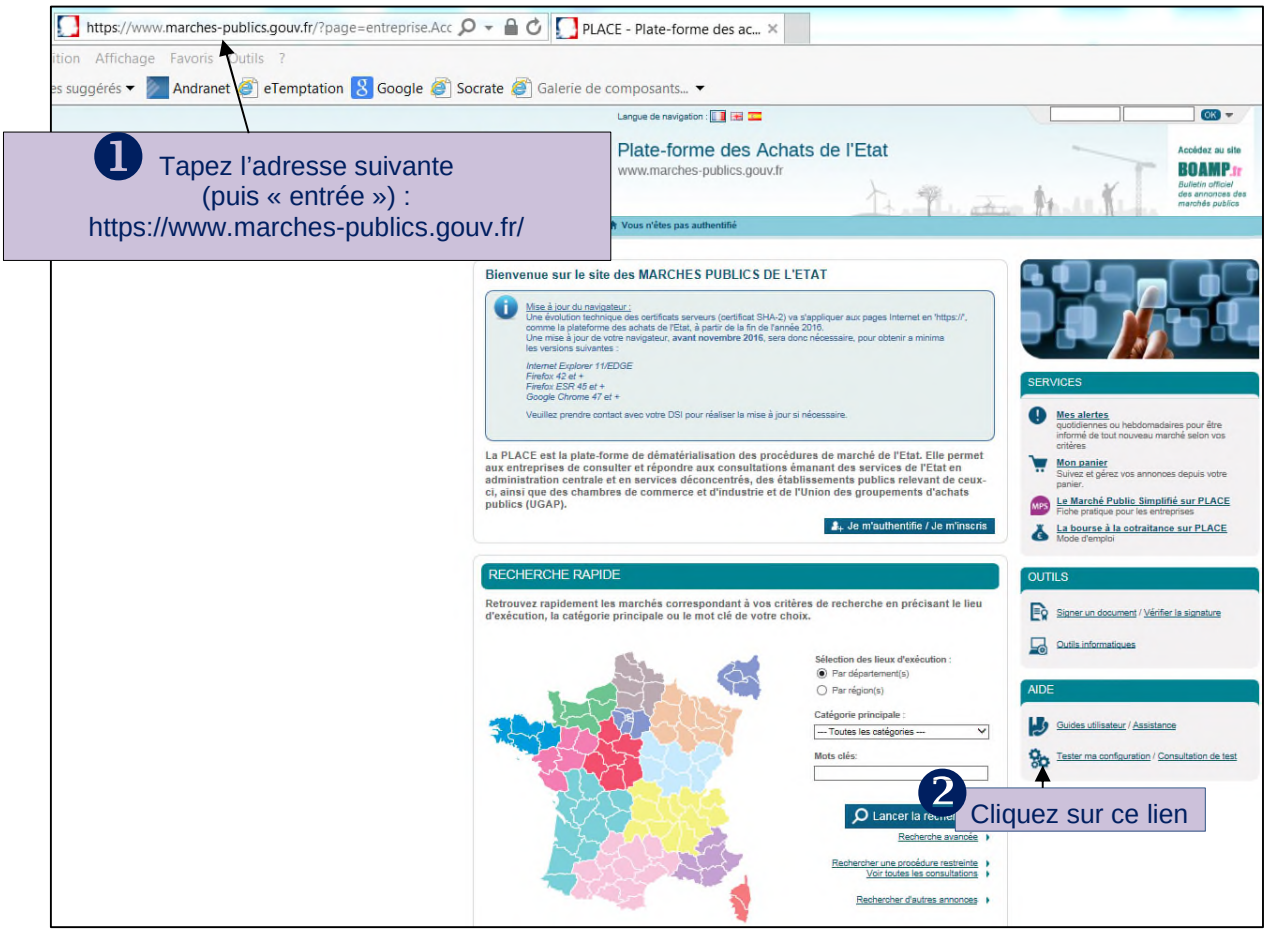
Si le candidat individuel ou le membre du groupement candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés.

ANNEXE 3

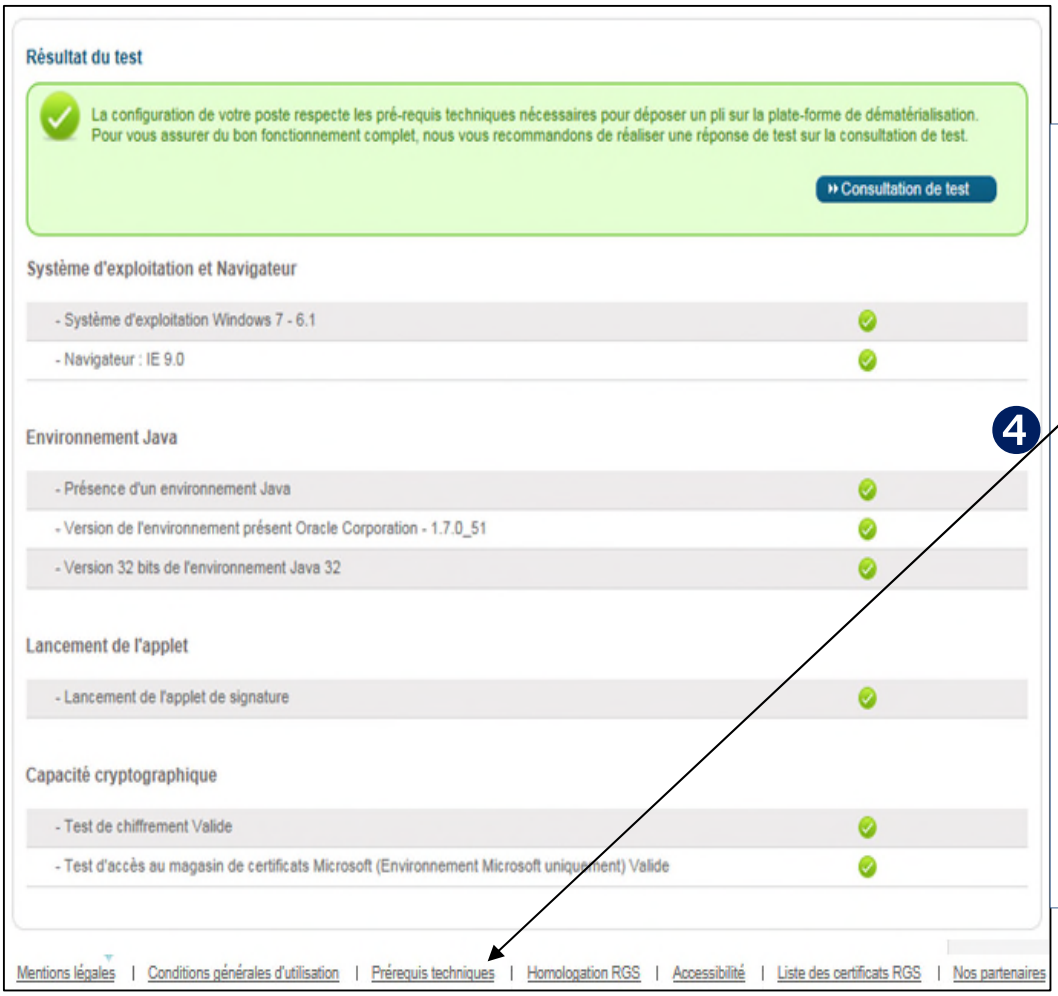
RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

Pour une navigation optimisée, l'Andra vous suggère d'utiliser des navigateurs internet tels que CHROME, FIREFOX, etc.

a) *Test de compatibilité de l'environnement informatique des opérateurs économiques (poste de travail, réseau, firewall, etc.) :*







La page suivante apparaît :

- **CAS 1**. Les points sont tous verts. Ils attestent la compatibilité de la plate-forme avec votre environnement.
- **CAS 2.** Un (ou plusieurs) item(s) ci-contre est (sont) en rouge : cliquez sur « pré requis techniques ».
- **CAS 3. CAS 3.** Si la réponse apportée par « Pré-requis techniques » n'était pas assez explicite, merci de contacter le service technique lié à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation « Place » (cf page 4).

b) Format des fichiers :

Il est recommandé de :

Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
Utiliser un format ZIP afin que le pli dématérialisé ne soit pas trop volumineux.

En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

c) Nom des fichiers :

Il est recommandé :

D'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : , / \ ° : * ‘ ? □ < >
De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.

d) Lisibilité :

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques prévoient d'insérer dans leur pli dématérialisé des documents non fournis par l'Andra, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.